

Le mandat en cas d'inaptitude

Aussi indispensable que le testament

Pas le temps d'être malade? Bien sûr. Il y a tellement à faire : l'entreprise à faire rouler (« si je n'y suis pas souvent, rien n'avance et c'est moi qui possède toute l'information fondamentale »), des immeubles locatifs dont il faut s'occuper (voir à ce que le concierge effectue bien son travail, à la collecte des loyers, à la location des appartements disponibles, etc.), l'aîné d'âge midget à trimbaler d'un aréna à l'autre et des amitiés à entretenir dans l'intervalle, sans oublier un tête-à-tête en amoureux à l'occasion avec votre conjoint qui « tolère » vos absences.

La petite grippe qui vous accable de temps à autre se supporte assez bien, mais parlons d'un accident assez grave pour vous clouer au lit sans que vous disposiez de toutes vos facultés mentales. Qu'arriverait-il à l'entreprise, aux immeubles locatifs, au fils et au conjoint? L'avez-vous prévu?

Le mandat en cas d'inaptitude est tout aussi important, voire davantage, que le testament puisqu'il détermine de quelle façon vous voulez protéger vos proches, votre patrimoine et quels soins vous désirez recevoir si vous perdez soudainement votre autonomie.

Un incident fortuit, une réaction de notre corps à cette vie stressante que nous menons, ou tout simplement l'effet du vieillissement peut nous rendre inaptes, du jour au lendemain, à assumer, temporairement ou définitivement, nos activités quotidiennes. Pour ceux et celles qui, de plus, prennent soin d'autres personnes (enfant handicapé, parent âgé, etc.), les effets d'une telle situation prennent vite une tournure dramatique.

De même, le patrimoine qu'on a accumulé devient vulnérable à un effritement rapide si rien n'a été prévu pour faire face à un tel contexte.

Il existe un moyen de se prémunir contre une catastrophe de ce genre : le mandat en cas d'inaptitude. Ce document permet de prévoir et d'accorder autant d'attention à une maladie grave, un accident ou une perte d'autonomie qu'à un décès.

Ces éventualités, le notaire invite les Québécois à les envisager en sa compagnie, au moment où ils sont en pleine possession de leurs moyens. Expert en protection du patrimoine, ce professionnel est le guide idéal pour proposer des mesures assurant la sécurité physique et financière de ses clients et de leurs proches.

Poursuite des activités

Le mandat d'inaptitude favorise d'abord une continuité de la structure financière de son signataire (il faut que des revenus continuent d'entrer), détermine qui veillera à cette gestion et qui prendra soin de sa santé et des besoins de ses proches. Si ses enfants sont mineurs et qu'il n'y a aucun autre parent survivant, un tuteur pourra être désigné.

Le notaire puisera dans sa vaste expérience professionnelle pour établir un mandat d'inaptitude sur mesure pour son client : est-il préférable d'avoir plus d'une personne pour gérer ses affaires? De désigner un ou des remplaçants? De préciser les pouvoirs accordés à ces mandataires? D'élaborer les instructions accompagnant le mandat?

Le notaire pourra discuter de vos choix et vous amener à réaliser, par exemple, que votre conjointe n'est peut-être pas la personne idéale pour interagir avec vos locataires, que votre fils de 18 ans n'est probablement pas prêt à assumer la direction de votre PME, ni de prendre soin de son grand-père que vous hébergez à domicile pour l'instant.

Si vous ne l'avez pas fait, il vous incitera à établir votre bilan patrimonial pour que les gestionnaires que vous désignerez sachent tout de votre situation financière et connaissent non seulement les produits dans lesquels vous avez investi, mais aussi leur localisation. Ils pourront ainsi être efficaces rapidement, le cas échéant, au moment de votre inaptitude.

Comme le notaire inscrira le mandat dans un registre, il sera aisé de retracer ce document au moment de l'inaptitude. En l'absence de mandat, c'est un tribunal qui nommera un représentant et qui fixera un régime de protection pour l'administration des biens et la prise en charge de toute personne se trouvant dans l'incapacité de le faire.

Alors, dans cette course quotidienne contre la montre, n'y a-t-il pas du temps à trouver pour un exercice de prévention? L'enjeu du mandat en cas d'inaptitude, c'est vous et vos proches !